

D'emprise réduite semblant entièrement dédiée à la circulation automobile, la traversée de REMOVILLE accorde peu de place aux piétons. De nombreux ouvrages du « petit » patrimoine jalonnent son linéaire, et leurs abords, peu valorisés, offrent l'opportunité de requalifier l'espace public villageois.



Fondée sur ces enjeux identifiés par l'étude préalable du CAUE, l'intention du paysagiste concepteur est de passer de la « route à la rue ». Son projet propose de rééquilibrer le partage de l'espace au profit des piétons, de pacifier et de sécuriser les usages, de raccorder par des liaisons douces le centre ancien et les quartiers plus récents, de valoriser les petits monuments de pierre et leurs abords, les espaces publics et les usoirs, et plus globalement, le paysage de la traversée.

REMOVILLE

Requalification de la traversée du village



Avant l'aménagement



2015 | La place des Halles et la croix classée du 16^e siècle



2015 | La fontaine ronde et les abords de la boulangerie



2015 | Le monument aux morts et la fontaine couverte



< TRANCHE 3 (2021)

Entrée Nord-Ouest
Rue des Halles (D. 3)

< TRANCHE 1 (2019 - 2021)

Rue du Val (D. 3)
Centre village

< TRANCHE 2 (2019 - 2021)

Rue du Val (D. 3)
Entrée Sud-Est

Après l'aménagement : une traversée apaisée

1. La fontaine ronde est mise en valeur par un pavage. Des trottoirs confortables assurent une continuité des cheminements piétons le long de la traversée.



1

2. La création d'une écluse routière permet de relier la rue du Mont à la ruelle des Cent Pas en toute sécurité.



2

3. Place du monument aux morts : le bassin, le moine et l'abri de la fontaine ont entièrement été restaurés.



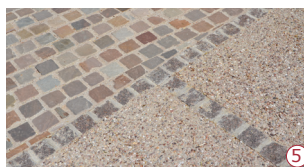
3

4. Les tours de volets plantés sont investis par les riverains.



4

5. Détails des traitements de sol



5

LES + DU PROJET

- ✓ La création de cheminements piétons continus et sécurisés ;
- ✓ Une opération globale intégrant les usoirs privés ;
- ✓ La mise en valeur du patrimoine en lien avec l'Architecte des Bâtiments de France ;
- ✓ La gestion des eaux pluviales par infiltration directe.

Témoignage

Comment est né ce projet de requalification de la traversée ?

Les premières réflexions se sont engagées en 2015. Nous rencontrons différents problèmes : des vitesses excessives aux entrées du village, un stationnement anarchique sur les trottoirs, des cheminements piétons délicats par endroits... Parallèlement, nous avons conscience de plusieurs atouts : je pense, par exemple, aux fontaines et lavoirs en eau auxquels les habitants s'avèrent très attachés. Il nous fallait valoriser ces atouts dans l'objectif de renforcer l'attractivité de la commune.

La réalisation de cet objectif vous semble-t-elle en bonne voie ?

Lorsque je consulte l'état des lieux établi avant travaux par notre paysagiste concepteur, je mesure à quel point la traversée de REMOVILLE était triste. La réalisation des premières tranches d'aménagement a indéniablement créé

une impulsion : je relève ici un ravalement de façade, là le remplacement de menuiseries ou bien encore la remise en peinture d'une porte... L'aménagement de la traversée stimule aujourd'hui des initiatives individuelles contribuant également à la qualité de notre cadre de vie commun. Cependant, il faut encore faire preuve de pédagogie. L'écluse fait toujours débat. Par un trottoir suffisamment large, nous devons assurer la sécurité des piétons -et tout particulièrement des enfants- au centre du village. Il faudra peut-être du temps... Mais j'ai bon espoir : les automobilistes sauront l'adopter !

En phase travaux, nous avons rencontré de mauvaises surprises faute de diagnostics préalables concernant l'état de nos réseaux. Malgré ces difficultés et un coût plus élevé que prévu, nous avons réussi à réaliser l'ensemble du projet, ce qui représente une grande satisfaction.

Dans cette démarche de longue haleine, l'accompagnement du CAUE a-t-il été profitable ?

Le CAUE a révélé des évidences qu'une pratique quotidienne du village ne permettait plus de voir. Cette confrontation entre, d'un côté, le regard extérieur d'un professionnel et de l'autre, le regard de l' élu -habitant du village- conduit à de riches échanges, une première pierre dans la démarche engagée...

Mme Jacqueline VIGNOLA
Maire de REMOVILLE

3 QUESTIONS POSÉES À

Maîtrise d'ouvrage :

Commune de REMOVILLE (215 habitants en 2018)

Maîtrise d'œuvre :

Stéphane THALGOTT, paysagiste concepteur (mandataire) et BEREST (bureau d'études voiries et réseaux divers)

Chronologie :

> 2015 : début de la réflexion avec le CAUE | > 2016 : choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre
> 2016 à 2019 : études de maîtrise d'œuvre (avant-projet global sur toute la traversée) | > 2019 : début des travaux des tranches 1 & 2 | > 2021 : réception des travaux des tranches 1 & 2, début des travaux de la 3^{ème} tranche

Coût de l'opération :

1 300 000 € H.T. (hors enfouissement des réseaux aériens) | **Linéaire traité :** 1 200 m

Accompagnement du CAUE :

> **Juillet 2015 à mars 2016 :** étude globale préalable à la requalification des rues du village : rue des Halles, rue du Val et la rue du Mont (D. VALLETTE, architecte chargé d'études)
> **Octobre 2016 :** accompagnement technique dans l'organisation d'une consultation pour le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre